

Chômage : l'Insee prend acte de la révision en hausse des taux par Eurostat

PARIS, 30 mars 2007 (AFP)

L'Insee a pris acte vendredi de la décision d'Eurostat de publier, "dans un souci d'harmonisation européenne", des taux de chômage révisés à la hausse pour la France malgré les "réserves" que l'institut français avait exprimé sur ces données transmises à Bruxelles.

Conformément à un règlement européen voté en 2002, "l'Insee a transmis à Eurostat, l'office statistique des communautés européennes, les fichiers de données individuelles de l'Enquête Emploi de chacun des trimestres de 2006. L'Insee a accompagné cette transmission de fortes réserves", explique l'institut dans un communiqué.

L'institut français avait ainsi décidé, pour des raisons techniques, de reporter de mars à l'automne la publication de son Enquête Emploi, ce qui avait suscité une vive polémique.

"Malgré ces réserves et dans un souci d'harmonisation européenne, Eurostat a décidé de continuer à utiliser sa méthode habituelle d'estimation du taux de chômage mensuel BIT harmonisé pour la France, et donc à intégrer de manière progressive les données trimestrielles de l'enquête emploi pour l'ensemble de l'année 2006", précise le communiqué.

"De ce fait, les séries mensuelles de chômage harmonisé publiées par Eurostat sont sensiblement révisées à l'occasion de la publication fin mars", observe l'Insee.

Eurostat, souligne l'Insee, a "rappelé que les données de l'Enquête Emploi pour la France étaient provisoires et susceptibles d'être révisées, pour tenir compte des résultats des travaux d'investigation menés actuellement par l'Insee. Cette révision impliquerait de facto une révision de l'estimation du taux de chômage mensuel BIT harmonisé".

L'office statistique européen Eurostat a corrigé vendredi en hausse de 0,4 à 0,5 point les chiffres du chômage français depuis mai 2006 en utilisant l'Enquête Emploi de l'Insee, estimant ainsi à 8,8% le taux de chômage en février 2007, contre 8,4% annoncé jeudi.